

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin N° 50 de Novembre 1964 -

24 Novembre 1964

ABONNEMENTS

1°- VALIDITE

a) les abonnements non renouvelés au 31 janvier 1965 cesseront d'être servis dans le courant de février. Nous invitons en conséquence nos abonnés à effectuer leur versement au titre de 1965 le plus possible avant le 31 décembre de cette année.

b) les abonnements nouveaux versés depuis le 30 avril 1964 seront servis à partir de janvier 1965 sans supplément, les tarifs restant inchangés.

c) les abonnements nouveaux au titre de 1965 ne seront reçus que jusqu'au 31 mars 1965, ceux versés au-delà de cette date seront tenus en instance jusqu'à fin 1965 pour être servis en 1966 sous réserve des variations de tarifs.

d) nous rappelons que le service du bulletin aux nouveaux abonnés ou aux retardataires ne peut commencer que 2 à 3 semaines au minimum après le versement (délais d'enregistrement et travaux de mécanographie). En ce qui concerne "Phytoma", ces délais sont de 1 mois à 1 mois 1/2.

2°- TARIFS

a) 1 exemplaire de chaque bulletin et de chaque numéro de Phytoma pour l'ensemble de l'année: 15Fr.

b) plusieurs exemplaires de chaque bulletin et 1 seul de Phytoma pour l'ensemble de l'année: 15Fr + 5Fr par exemplaire servi régulièrement en plus (par ex. pour 3ex. du bulletin et 1 de Phytoma pendant toute l'année: 25Fr)

c) abonnement au bulletin à plusieurs adresses à raison d'un seul exemplaire de chaque bulletin par adresse avec livraison de Phytoma à une seule de ces adresses (cas notamment des firmes, groupements agricoles, coopératives, etc...) 15Fr pour ce dernier abonnement complet + 10Fr pour chacun des abonnements au seul bulletin.

3°- MODALITES

a) le montant des abonnements doit être versé exclusivement par virement postal à notre:

C.C.P. 9430-12 LYON
Régisseur recettes Protection des
Végétaux, 4 place Gensoul, LYON

b) en cas de versement insuffisant, les souscripteurs sont avisés par nos soins et l'abonnement n'est enregistré qu'à la réception du complément.

c) nous rappelons à tous les abonnés qui ne l'auraient pas fait jusque là de signaler (sur le talon de leur chèque réservé à la correspondance) les localités autres que leur résidence où se trouveraient certaines de leurs cultures intéressées par les avis de traitement. Nous serons ainsi en mesure de leur préciser à quelles régions géographiques elles appartiennent.

JOURNEE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE DE L'ARBORICULTURE

La journée d'information organisée par le Service de la Protection des Végétaux de Lyon et à laquelle participent les organisations professionnelles, les arboriculteurs, les techniciens de l'Industrie des antiparasitaires et des Services techniques du Ministère de l'Agriculture aura lieu:

le Mardi 8 décembre 1964, à partir de 9 heures du matin
et de 14h30 à la Salle Albert Basset - Marché gare de Lyon

Les exposés suivants seront soumis ensuite à une discussion que nous souhaitons la plus large possible:

- Etat sanitaire des cultures de cerisiers
- Les maladies et parasites du fraisier
- La lutte contre les scolytes et xylébores
- La lutte contre la Mouche des fruits et la Tordeuse orientale du pêcher
- Nouveaux produits antiparasitaires (insecticides et fongicides)
- Questions diverses

Nous ne pouvons que recommander vivement à nos abonnés de venir animer cette journée qui doit les intéresser au plus haut point.

CLIMATOLOGIE

- Que sera l'hiver 1964-65 ?

L'été 1964 se classe parmi les étés chauds. La trop courte durée des fortes chaleurs et la longue période médiocre du milieu d'août ne lui permet toutefois pas la qualification de très chaud. Est-ce à dire malgré celà que l'hiver qui va le suivre sera rigoureux?

Si dans un rapport inverse, l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1962-63 laissait craindre (voir bulletin du 16 mai 1963) un été 1963 médiocre, ce qui s'est d'ailleurs confirmé, la statistique des 100 dernières années comparant les hivers aux étés qui les ont précédés est encore moins éloquente que celle que nous avions établie alors.

En effet, les hivers qui ont suivi les 20 étés chauds ou très chauds depuis 1864 se répartissent ainsi:

- hivers très froids ou froids: 4 soit 20%
- hivers frais ou normaux: 9 soit 45%
- hivers doux ou très doux: 7 soit 35%

Comparativement, l'ensemble des 100 derniers hivers se répartit comme suit:

- hivers très froids ou froids: 23
- hivers frais ou normaux: 36
- hivers doux ou très doux: 41

Dans le 1er tableau, les hivers froids ou très froids représentent 36,5% (4 sur 11) des hivers qui s'écartent de la normale dans un sens ou dans l'autre. Dans le 2ème tableau ils représentent 36% (23 sur 64). Autant dire que les hivers qui suivent les étés chauds ne sont ni plus froids, ni plus doux que les autres. Tout au plus peut-on observer un léger tassement de la température de ces hivers autour des valeurs normales.

Il apparaitrait donc une probabilité très légèrement plus nette pour un hiver voisin de la normale, si l'on ne se souvenait que nous sommes encore dans une de ces séries périodiques d'années froides qui, tous les 23 ans environ, nous ramènent 2 ou 3 hivers rigoureux en l'espace de 2 à 5 ans vers 1848, 1871, 1893, 1917, 1940 et 1963. Mais le fait que la 1ère et la 3ème de ces séries aient été entrecoupées d'hivers doux ou normaux, nous interdit d'affirmer que ce sera l'hiver 1964-65 plutôt que 1965-66 qui sera rigoureux, ou encore que l'hiver froid de 1963-64 n'a pas lui-même terminé la présente série.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX